

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Circulaire n° 99-88 du 13 décembre 1999
relative au calendrier 2000 des jours hors chantier
NOR : EQU9910240C**

Date d'application : 1^{er} janvier 2000.

Texte source : calendrier 1999 des jours « hors chantier ».

Texte abrogé : calendrier 1999 des jours « hors chantier ».

Mots clés : circulation, chantier, SDER.

Publication : au *Bulletin officiel*.

Pièce jointe : un calendrier.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Messieurs les préfets de région (direction régionale de l'équipement, centre d'études techniques de l'équipement, division Transport du CRICR) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (direction départementale de l'équipement) ; Messieurs les présidents des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le président de la mission du contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Pour information : direction des routes, IGS Routes, SETRA (CSTR), CNIR (division Transports).

Le SDER et les chantiers :

Le traditionnel calendrier des jours « hors chantiers » que je vous transmets, ci-joint, s'applique à la mise en œuvre des mesures d'exploitation sous chantier. Cette activité s'inscrit particulièrement dans la mission « maintien de la viabilité » définie par le schéma directeur d'exploitation de la route (SDER).

L'objectif recherché est d'offrir aux usagers la capacité maximale du réseau national les jours les plus chargés en évitant, autant que faire se peut, la présence de chantiers perturbants.

Vous devez normalement, lors des études préalables, analyser les conditions d'écoulement du trafic au droit des chantiers se déroulant sur les routes nationales et autoroutes, notamment pendant les périodes des fortes migrations.

Vous serez particulièrement attentif :

- aux réseaux classés dans les niveaux d'exploitation les plus élevés (niveaux 1, 2 et 3 A, ainsi que les réseaux associés à un corridor autoroutier) ;
- aux routes supportant des itinéraires *bis* ou sur lesquelles sont développées des actions Palomar.

La circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 apporte quelque souplesse quant à l'intégration de ces jours « hors chantiers » dans la détermination des chantiers « courants » ou « non courants » :

- un chantier dit « courant » pourra être organisé même les jours « hors chantiers », dès lors qu'il n'apporte aucune réduction de capacité ;
- si la période de déroulement d'un chantier « courant » inclut un « jour hors chantier » ce dernier reste « courant » et ne devient plus « non-courant », comme auparavant.

En revanche, dès lors que vous aurez estimé admissible, d'organiser des chantiers « courants », pendant une période classée jours « hors chantiers », je vous demande de prévoir les procédures de repli applicables dès qu'un événement survient sur le réseau, (accident au droit de la zone de chantier, ralentissement dû à la curiosité des usagers...).

Je vous rappelle, par ailleurs, les règles d'approbation du calendrier prévisionnel de travaux et des dossiers particuliers d'exploitation par le CRICR (division Transports) avant que le préfet de département ne prenne l'arrêté réglementant la circulation au droit du chantier.

Le calendrier 2000 comprend quarante-six jours « hors chantiers » pour la totalité de l'année 2000.

Pour le ministre et par délégation :
*L'ingénieur des Ponts et chaussées,
chargé de la sous-direction de
l'exploitation
et de la sécurité de la route,
Y. Gueniot*

Copies :

- direction des routes ;
- IGS Routes ;
- SETRA (CSTR) ;
- CNIR (division Transports).

JOURS hors chantier	RÉGION
Samedi 1 ^{er} janvier	France entière
Dimanche 2 janvier	France entière
Lundi 3 janvier	France entière
Vendredi 4 février	Ile-de-France
Samedi 5 février	Rhône-Alpes
Vendredi 11 février	Ile-de-France
Samedi 12 février	Rhône-Alpes + Provence - Alpes - Côte d'Azur
Samedi 19 février	Rhône-Alpes + Provence - Alpes - Côte d'Azur
Samedi 26 février	Rhône-Alpes + Provence - Alpes - Côte d'Azur
Samedi 4 mars	Rhône-Alpes
Samedi 11 mars	Rhône-Alpes
Vendredi 31 mars	Ile-de-France
Vendredi 7 avril	France entière
Vendredi 14 avril	France entière
Vendredi 21 avril	France entière
Samedi 22 avril	France entière
Lundi 24 avril	France entière
Mardi 25 avril	Ile-de-France
Lundi 1 ^{er} mai	France entière
Lundi 8 mai	France entière
Mercredi 31 mai	France entière
Dimanche 4 juin	France entière
Vendredi 9 juin	France entière
Lundi 12 juin	France entière
Vendredi 30 juin	France entière
Samedi 1 ^{er} juillet	France entière
Vendredi 7 juillet	France entière
Samedi 8 juillet	France entière
Jeudi 13 juillet	France entière
Vendredi 14 juillet	France entière
Samedi 15 juillet	France entière
Vendredi 21 juillet	France entière
Samedi 22 juillet	France entière
Vendredi 28 juillet	France entière
Samedi 29 juillet	France entière
Vendredi 4 Août	France entière
Samedi 5 Août	France entière
Samedi 12 Août	France entière
Samedi 19 août	France entière
Samedi 26 août	France entière
Samedi 2 septembre	France entière
Vendredi 27 octobre	France entière
Samedi 28 octobre	France entière
Vendredi 22 décembre	France entière
Samedi 23 décembre	France entière
Samedi 30 décembre	France entière

Nombre total de jours : 46.